



Équipements minimaux requis pour les entreprises formatrices – Assistante en médias imprimés / Assistant en médias imprimés AFP

L'Assistante en médias imprimés / Assistant en médias imprimés AFP a les trois domaines spécifiques suivants:

- Domaine spécifique impression,
- Domaine spécifique façonnage et production de matériel d'emballage ,
- Domaine spécifique techniques publicitaires .

Selon le domaine spécifique choisi et la spécialisation de l'entreprise (par ex. impression offset ou numérique), différentes machines et équipements sont utilisés. Toutes les machines et équipements listés ci-dessous ne sont pas forcément disponibles. Les listes suivantes sont des recommandations et ne peuvent pas être exigées dans leur totalité.

1 Recommandation pour le choix des équipements d'une entreprise formatrice dans le domaine spécifique « impression »

Place de travail

- Nuancier des couleurs
- Infrastructure pour mélange des encres (spatule, balance, etc.)
- Balance (pour encres et additifs)
- Eclairage normalisé lumière du jour
- Gobelet gradué avec indication de liquide

Petit matériel

- Appareil de mesure pour la qualité d'impression on- ou offline (densité, teinte,
- accroissement de valeur de tons, contraste, CIE-Lab ou couleurs spectrales)
- Micromètre (pour la mesure de l'épaisseur du papier)
- Jauge d'épaisseur (contrôle de circonférence des blanchets)
- Typomètre (contrôle du registre ou petites mesures sur la forme)
- Clé dynamométrique (pour la tension optimale du blanchet)
- Compateur cylindrique / règle (contrôle des habillages sous blanchet)

Machines stationnaires

- Presse d'impression mono- ou polychrome (numérique. Offset, et/ou héliogravure)
- Ordinateur, tablette, etc.
- Infrastructure de façonnage on- ou offline
- Massicot/ massicot manuel à côté de la presse
- Système d'épreuve (épreuves hard ou soft, éventuellement confectionnées à l'extérieur)

Logiciels

- Contrôle et attribution de profils colorimétriques dans les données d'impression
- Reprise et traitement de données
- Contrôle et correction d'erreurs dans les données graphiques, images et polices
- Préparation et exécution d'imprimés personnalisés
- Imposition

Installations Sérigraphie

- Four de séchage pour pochoirs
- Unité de couchage (course à la main ou automate)
- Unité de flashage (analogique ou numérique)
- Épreuve à la main pour petits formats
- Machines d'impression :
 - Sérigraphie graphique : semi-automatique, automate, ¾ ou automate au format d'impression minimum de 500 x 700 mm
 - Sérigraphie technique : semi-automatique, automate, ¾ ou automate. Le format d'impression peut être adapté à l'entreprise formatrice
 - Impression textile : Carrousel (manuel ou automatique) au format d'impression minimum de 30 x 30 cm
- Cuve de décapage ou automate de décapage
- Ordinateur avec les logiciels graphiques
- Accès à une unité de sortie numérique, comme imprimante numérique ou traceur de découpe

2 Recommandation pour le choix des équipements d'une entreprise formatrice dans le domaine spécifique « façonnage et production de matériel d'emballage »**Machines principales**

- Coupe-papier
- Plieuses
- Machine pour la fabrication de produits brochés avec agrafage métallique
- Machines pour le montage des sections
- Relieuse à pince

Machines secondaires

- Machine à découper
- Perceuses
- Plieuses à rainures
- Machines pour l'adhésif
- Machines de banderolage
- Machines d'emballage
- Appareil à rainurer
- Appareil à graver
- Agrafeuses
- Machines pour coller les bords
- Travaux manuels

3 Recommandation pour le choix des équipements d'une entreprise formatrice dans le domaine spécifique « techniques publicitaires »

Infrastructure (obligatoire) (Réalisateur/Réalisatrice publicitaire CFC)

- Atelier, espace de travail
- Salle d'imprimantes (conformité aux règlements)
- Postes de travail ergonomiques

Infrastructure (optionnelle) (Réalisateur/Réalisatrice publicitaire CFC)

- Bureaux, hall de montage, entrepôt
- Poste de travail personnel

Infrastructure pré-presse (obligatoire) (Réalisateur/Réalisatrice publicitaire CFC)

- Poste de travail informatique
- Serveurs de données, sauvegarde, cloud
- Accès à Internet, e-mail
- Appareil photo numérique
- Logiciels graphiques professionnels
- Appareils de sortie, imprimante de maquettes
- Cartes de couleurs et sélection de polices

Infrastructure pré-presse (optionnelle) (Réalisateur/Réalisatrice publicitaire CFC)

- Poste de travail informatique personnel
- E-mail personnalisé, Wi-Fi
- Scanner
- Imprimante de proof

Outils de production (obligatoires) (Réalisateur/Réalisatrice publicitaire CFC)

- Outils de travail personnels
- Outils de levage, échelles
- Éléments de fixation : vis, rivets, etc.
- Outils de production : instruments, machines, dispositifs, instruments de mesure et de contrôle
- Outils auxiliaires : racles, brosses à rivets, cutters, rouleaux d'impression, aimants...
- Plotter de découpe
- Imprimantes numériques (LFP/WFP)
- Lamineur et applicateur
- Matériaux : produits semi-finis et finis

Outils de production (optionnels) (Réalisateur/Réalisatrice publicitaire CFC)

- Sac personnel pour montage
- Échafaudage roulant, plateforme élévatrice
- Fraiseuse CNC, machine à laser
- Imprimante à plat et/ou à rouleaux
- Applicateur à plat

Sécurité au travail (obligatoire) (Réalisateur/Réalisatrice publicitaire CFC)

- Équipements de protection individuelle (EPI)

- Équipements de protection contre les chutes (EPI-AR)
- Plan de sécurité de l'entreprise
- Fiches de données pour les produits chimiques dangereux
- Matériel de premiers secours
- Protection contre l'incendie
- Règlementation environnementale
- Mesures de protection
- Formation sur le plan de sécurité de l'entreprise

4 Autres exigences (toutes les domaines spécifiques)

- Les compétences, connaissances spécialisées et formations du personnel doivent correspondre à l'ordonnance et au plan de formation.
- Des structures de processus claires doivent être en place, permettant l'implication des apprentis.
- Un minimum d'une heure par semaine doit être allouée à la formation des apprentis pour poser des questions à un superviseur ou un expert.
- La documentation d'apprentissage doit être maintenue à jour.

Basé sur l'ordonnance et le plan de formation du 2 avril 2024

Vérifié et approuvé : dpsuisse, 25 mars 2025